

## SEANCE DU 18 AVRIL 2024

Présents (11) : PARISCOAT, LE BLOAS, COATRIEUX, DELET, PRIGENT-CADIOU, PRIGENT, THORAVAL, DANIEL, JACOB, MONFORT, JOURAND.

Absents (4) : POUILLAIN, COSSIN, HERVE, CHÉRITEL,

Secrétaire de séance : Mme DANIEL

<b>AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR CMGO CONCERNANT L'EXTENSION ET LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE DE RUBERZOT (ICPE)</b>
--

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique relative au projet d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Rubertzot » à Tréglamus par la société CMGO Carrières et Matériaux du Grand Ouest a eu lieu en mairie du 11 mars 2024 au 09 avril 2024.

Le dossier d'enquête publique était consultable en mairie, sur le site internet des services de l'Etat en Côtes d'Armor et sur le site internet de la mairie.

Mme Maryvonne MARTIN, commissaire-enquêtrice, a effectué des 5 permanences en mairie pendant la durée de l'enquête et a reçu de nombreuses observations sur ce dossier.

Dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête, la demande d'autorisation présentée par CMGO doit être soumise à l'avis du conseil municipal.

Le dossier a pu être consulté au préalable par les membres du conseil municipal.

A la demande des membres présents, il est procédé à un vote à bulletin secret, étant donné que le projet est sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal émet l'avis suivant :

Avis favorable : **6** voix POUR

Avis défavorable : **3** voix CONTRE

Abstentions : **2**

<b>COMPTE EPARGNE TEMPS. NOUVELLES MODALITES</b>
--

Le Maire rappelle à l'assemblée que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

Des modifications sur les modalités de mise en place du CET ont été sollicitées et un dossier a été élaboré et transmis au centre de gestion pour avis.

- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 Mars 2024
- Vu la délibération de conseil municipal n° 2019.40 du 1<sup>er</sup> Octobre 2019

Le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les nouvelles modalités d'application du compte épargne temps dans la collectivité

La modification porte sur la possibilité de monétiser les jours épargnés

**Utilisation du CET** :

2-Modification : la collectivité instaure la monétisation du CET

Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés

Au-delà de 15 jours, les jours épargnés peuvent être utilisés en combinant plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure et dans le respect du plafond de 60 jours,
- utilisation sous forme de congés
- prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL)
- Indemnisation – variable selon la catégorie hiérarchique

Le montant brut journalier de l'indemnité est prévu par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET (taux fixés par arrêté ministériel)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'adopter les nouvelles modalités ainsi proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail.

## **GPA. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2022**

- PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022
- PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022
- PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022
- PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

M. Le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels 2022 établis par Guingamp Paimpol Agglomération pour les services publics dont l'agglomération a la compétence : eau, assainissement collectif et assainissement non collectif et déchets.

Ces rapports, doivent être présentés à l'assemblée délibérante. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers des différents services.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports annuels 2022.

## **PROGRAMME DE VOIRIE 2024. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION**

Mr le Maire informe le conseil municipal des décisions prises lors de la réunion de la commission voirie relatives aux travaux de voirie de l'année 2024 et présente les estimations établies par le service voirie de GPA. Il précise que ces estimations font l'objet de 10% d'imprévu et/ou de révision de prix

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient pour cette année les voies suivantes :

- Route de Rohellou sur une longueur de 20 ml
- Route de Kerivoallan sur une longueur de 270 ml
- Voie d'accès au cimetière sur une longueur de 100 ml

Le coût total prévisionnel des travaux est évalué à 27 863.24 € TTC.

- donne son accord pour que la commune signe la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec GPA pour une rémunération correspondant à 2,5% du montant des travaux HT réalisés.